



Formation FlaM/LTN

Annonce modèle

Table des matières

Aperçu d'ensemble de la formation FlaM/LTN	2
Contenu et organisation du Module 1	3
Contenu et organisation du Module 2	4
Contenu et organisation du Module 3	5
Informations générales	7

Aperçu d'ensemble de la formation FlaM/LTN pour les inspecteurs/trices

Objectif de la formation

La formation pratique et intercantonale FlaM/LTN de 8 jours s'adresse aux nouveaux collaborateurs/trices du domaine FlaM et LTN, mais est ouverte à tous les collaborateurs du domaine FlaM/LTN. La formation met l'accent sur le traitement d'exemples pratiques et d'études de terrain afin de favoriser une utilisation des ressources en situation et de manière ciblée. Les bases nécessaires à cet effet (ressources) sont acquises par l'étude préalable de documents ou transmises lors du cours.

Contenu de la formation

Il s'agit d'une formation modulaire intercantonale de huit jours de cours comprenant trois modules et quatre thèmes spécialisés.

Module 1 : Thèmes spécialisés :

- FlaM/LTN et conditions de travail (2 jours)
- Droit des étrangers, droit des assurances sociales, droit fiscal (1 jour)
- Cas pratiques (1 jour)

Module 2 : Activité d'inspection

- Communication, prévention de l'escalade, collaboration, information et renseignements (2 jours)

Module 3 : Procédures administratives

- Procédures d'infraction (2 jours)

Le module 1 s'adresse en principe à tous les collaborateurs/trices du domaine FlaM/LTN. Le module 2 est conçu pour les inspecteurs/trices qui effectuent des contrôles de chantiers ou de livres de paie.

Les inspecteurs/trices de petits organes d'exécution qui exécutent à la fois l'activité d'inspection et la procédure en aval (droit d'être entendu, décisions, procédure de conciliation, etc.) peuvent suivre en plus le module 3, soit 8 jours de cours au total.

Les modules peuvent être suivis séparément.

Contenu et organisation du Module 1

Objectif de formation

Pendant cette formation de quatre jours, les participant/e-s apprennent à connaître les acteurs et les principes de l'exécution des mesures d'accompagnement (FlaM, ; en allemand, selon l'expression usuelle : FlaM) et de la lutte contre le travail au noir (LTN) et découvrent comment planifier de manière ciblée leur travail quotidien d'exécution, le systématiser et le coordonner de manière optimale avec les autres acteurs. Grâce à différents exercices pratiques, les participant/e-s gagnent rapidement en assurance lors de la réalisation de contrôles, de l'évaluation de faits ou de la rédaction de décisions. Les participant/e-s développent un flair pour l'essentiel et utilisent efficacement leurs ressources limitées.

Les participant/e-s discutent en outre des possibilités d'une lutte efficace, durable et axée sur les ressources contre le travail au noir et de la garantie à long terme de l'exécution des mesures d'accompagnement avec les référents expérimentés.

Au cours du séminaire, les participant/e-s élaborent des processus de travail et reçoivent des conseils sur la manière de gérer avec succès leur travail quotidien. Des réflexions sur leur propre méthode de travail et la comparaison avec des modèles de bonnes pratiques leur permettent de structurer leur travail et de trouver les premiers points de départ d'une optimisation.

Public cible

- En principe, pour les nouveaux collaborateurs/trices dans le domaine FlaM/LTN
- Collaborateurs/trices actuel/le-s FlaM/LTN
- Collaborateurs/trices de petits organes d'exécution qui effectuent à la fois des activités d'inspection et des activités en aval

1^{er} jour de cours
Bases et instruments de l'exécution des mesures d'accompagnement (FlaM) et de la LTN : - FlaM : bases, comparaison des salaires, vérification de l'indépendance fictive, moyens auxiliaires - LTN : bases, moyens auxiliaires
2^{ème} jour de cours
Mécanisme d'exécution : - FlaM: procédure type, commissions paritaires - LTN : procédure type, autorités du marché du travail Interfaces dans l'exécution : - Directives, concepts de collaboration, interfaces avec le canton, les CT de la Confédération, les commissions paritaires, délimitation - Exemples de cas, échange de données, rapport de contrôle, décision Best Practices
3^{ème} jour de cours
Droit des étrangers : bases, exemples pratiques Droit des assurances sociales : bases, exemples pratiques Droit fiscal : impôt à la source, exemples pratiques
4^{ème} jour de cours
Cas pratiques : FlaM et LTN

Contenu et organisation du Module 2

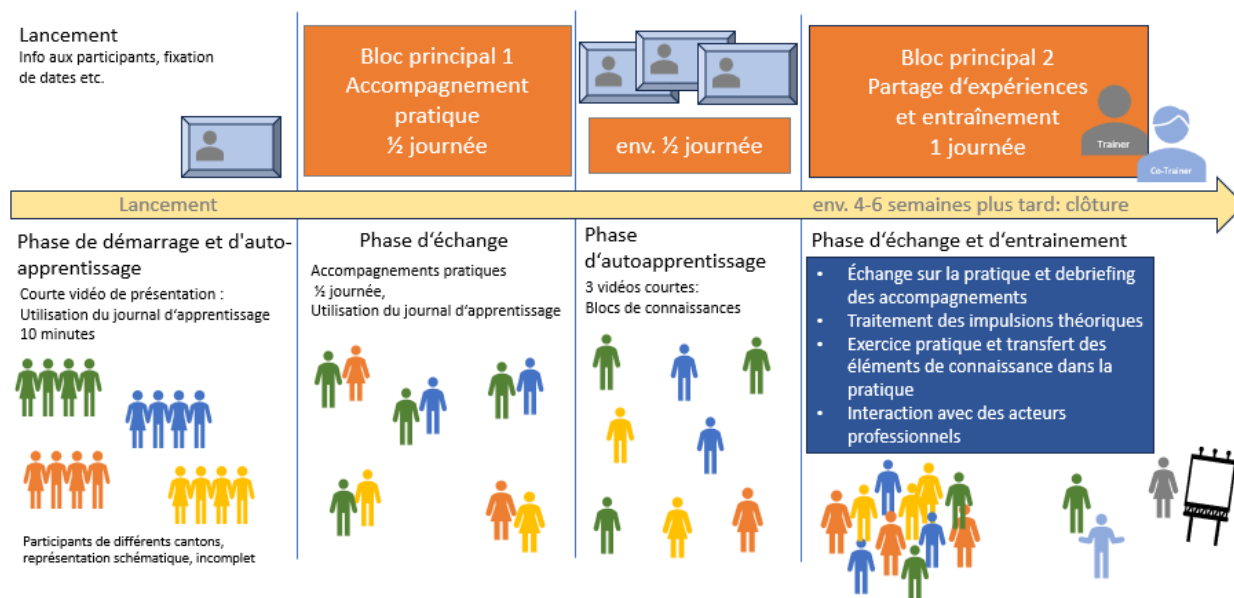
Objectif de formation

La structure du module en 3 parties (2x ½ journée & 1 journée) permet de développer des compétences pratiques par différentes approches. Les inspecteurs/trices apprennent à connaître la méthode de travail d'un autre canton pendant l'accompagnement des contrôles. L'accent du module est mis sur une présentation correcte, la gestion de l'élément de surprise d'un contrôle inopiné, la réalisation correcte d'un contrôle efficace, la reconnaissance des menaces et de la violence et la réaction adéquate. Il s'agit également de trouver un équilibre entre l'exigence stricte du respect des règles légales et l'utilisation ou la non-utilisation des marges d'interprétation, tout en permettant l'humanité (sans perte d'autorité) et l'utilisation consciente de sa propre personnalité. Ces compétences doivent être exercées et assimilées lors de la deuxième journée de cours en interaction avec un acteur professionnel.

Public cible

- Inspecteurs/trices FlaM/LTN
- Collaborateurs/trices actuel/le-s FlaM/LTN
- Collaborateurs/trices de petits organes d'exécution qui effectuent à la fois des activités d'inspection et des activités en aval

Concept



Contenu de la formation

1^{er} jour de cours (2 x ½ journée) : bloc principal 1
Phase d'échanges ½ journée : accompagnement de contrôles dans les cantons
- Accompagnement des inspecteurs/trices lors des contrôles en tant qu'observateurs/trices - Observation des contrôles à l'aide d'un journal d'apprentissage - Débriefing et clarification de questions supplémentaires
Phase d'autoapprentissage ½ journée
- Trois modules de webinaire de 10-15 minutes et réflexion/tâches

2^{ème} jour de cours : bloc principal 2
- Echange d'expériences/constatations en séance plénière (différences/synergies contrôle FlaM/ LTN) - Formes et types de communication - Stratégie de communication (dépassement des limites, menaces, évaluation des risques, 7 rôles, etc.) - Échange sur le processus standard et le règlement de contrôle type

Taille du cours

La taille du cours pour ce module est de 12 participant/e-s au maximum.

Contenu et organisation du Module 3

Objectif de formation

Les procédures et les possibilités de sanction dans le cadre de l'exécution des mesures d'accompagnement et de la LTN ne sont pas seulement complexes et exigeantes, elles peuvent aussi conduire à des procédures extrêmement difficiles et longues en raison de la structure fédéraliste et des possibilités étendues de participation et de recours.

Plus la compréhension de l'ensemble de la procédure est approfondie, plus ses suggestions d'organisation peuvent être appliquées dans le quotidien de l'exécution et plus les connaissances acquises peuvent contribuer à l'harmonisation générale de la pratique des sanctions. Dans le cadre du module 3, la formation vise à approfondir cette compréhension et à permettre aux participant/e-s de se familiariser avec l'ensemble des procédures et des possibilités de sanction dans l'exécution des mesures d'accompagnement et de la LTN.

Au cours du module 3, les bases juridiques et les types de sanctions seront présentés et des solutions et des expériences seront échangées dans le cadre de l'exécution FlaM/LTN. L'accent est mis non seulement sur les principes de droit administratif, mais aussi sur la mise en œuvre pragmatique des procédures. Des questions tirées du quotidien de l'exécution seront traitées dans le cadre d'ateliers et des solutions pratiques seront élaborées sur la base d'exemples de cas. En outre, il y aura de la place pour des discussions et des échanges avec les participant/e-s d'autres cantons.

Public cible

- Personnel chargé du suivi FlaM/LTN
- Collaborateurs/trices de petits organes d'exécution qui effectuent à la fois des activités d'inspection et des activités en aval.

Contenu de la formation

1^{er} jour de cours

- Principes de droit administratif
- Input technique FlaM : vue d'ensemble des sanctions et des violations des obligations FlaM : amendes, interdiction d'offrir ses services, recommandation de sanction ; y compris les directives, les documents types et les modèles de procès correspondants.
- Input technique FlaM : procédure de conciliation
- Atelier FlaM : les participant/e-s analysent et traitent en groupe des études de cas concernant des procédures FlaM sélectionnées, puis les études de cas sont discutées en groupe.

2^{ème} jour de cours :

- Calculateur de salaire, rapport FlaM, liste Resa
- Input technique LTN : aperçu des obligations d'annonce et d'autorisation et des sanctions LTN : obligation de collaborer
- Violation de l'obligation d'annoncer, imposition des frais de contrôle, exclusion des marchés publics et réduction des aides financières ; y compris une brève explication des directives et des documents disponibles, application de la LTN révisée.
- Input technique LTN : établissement de rapports
- Atelier : les participant/e-s analysent et traitent en groupe des études de cas concernant des procédures LTN sélectionnées, puis les études de cas sont discutées en groupe.

Informations générales

Taille du cours

La taille du cours pour ce module est de 16 participant/e-s au maximum (max. 12 pour le module 2).

Inscriptions

Les inscriptions **se font pour les modules respectifs** et sont transmises au sein de l'office au secrétariat AOST via la personne responsable dans le canton.

L'inscription se fait au moyen du talon d'inscription Excel envoyé avec le formulaire.

Les participant/e-s reçoivent une confirmation d'inscription du secrétariat AOST avec toutes les informations nécessaires concernant le déroulement du cours.

Désinscriptions et conséquences financières

Les inscriptions sont fermes et définitives. Si, en cas d'annulation d'une place de cours et qu'aucun(e) candidat(e) de remplacement n'est présenté(e), les frais de cours de l'office seront facturés comme suit :

- 50% jusqu'à 14 jours inclus avant le début du cours ;
- à partir du 13ème jour avant le début du cours, la totalité des frais de cours sera facturée.

En cas de maladie et/ou d'accident, l'annulation n'est gratuite que si un certificat médical est présenté au secrétariat AOST.

Confirmation de participation

L'AOST délivre aux participant/e-s une attestation de participation. Une présence de 75% est requise pour l'obtention de l'attestation de participation.

Évaluation

Les participant/e-s sont invités à remplir un questionnaire d'évaluation à la fin de chaque module. Le module sera développé sur la base de cette évaluation afin de l'adapter au mieux aux besoins des participant/e-s.

Personne de contact lors de questions

Administration de cours/organisation : VSAA, Tel. 031 310 08 90, formation@vsaa.ch